
INFOLETTRE – NOVEMBRE 2020

L'année 2020 se terminera sous peu et nul doute qu'elle demeurera une année à marquer d'une pierre blanche. Malgré les circonstances actuelles, nous avons su mener à terme de beaux projets tels que l'acquisition d'un garage municipal, l'acquisition d'un nouveau terrain pour y développer un parc pour enfants, des jeux d'eau et un parcours d'hébertisme, l'étude de faisabilité pour convertir l'ancien aréna en complexe multisports, la signature d'un protocole d'entente avec le Centre de services scolaire Au-Cœur-des-Vallées pour la bonification de l'offre de service de l'auditorium à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, et beaucoup plus. Je fais le vœu que 2021 soit une année aussi profitable pour la municipalité et ses citoyens.

Papineauville bouge, entend-on dire ! Je tiens à remercier les conseillers et les employés municipaux pour cette implication sans limites qui a permis de réaliser tous ces projets.

Il y a ceux qui passent mais il y a surtout ceux qui restent, je profite de ce moment pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de vivre à Papineauville.

Pour 2021, nous méritons ce qu'il y a de mieux: la santé pour tous, la réussite dans tous les projets que vous mettrez en branle, la prospérité dans toutes vos entreprises.

Ces souhaits vont à l'ensemble de la population; une pensée particulière pour les plus démunis, pour ceux qui ont connu des moments pénibles et ceux qui souffrent de maladie ou de solitude. Que la nouvelle année soit bonne et vous apporte soutien, répit et bonheur.

Meilleurs Vœux à tous!

Christian Beauchamp, maire

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET DU SERVICE D'URBANISME

Le bureau municipal est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Le personnel est disponible sur rendez-vous seulement.

Nous vous demandons de bien vouloir nous contacter au 819-427-5511 poste 2501 du lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h.

Si vous avez des documents à nous laisser, vous pouvez les déposer dans la fente de la boîte postale située sur votre gauche.

Pour toutes urgences concernant les réseaux d'aqueduc et d'égout, communiquez avec la ligne d'urgence au 819-773-0539.

TEMPS DES FÊTES

Les employés municipaux seront
en vacances du
21 décembre au 3 janvier 2021.

PATINOIRE EXTÉRIEURE

derrière l'édifice Jeanne-d'Arc.
Abri pour patineurs non-chauffé.

Ouvert à tous les jours, selon la température.

Surveillez notre page Facebook pour être à l'affût de l'état de la glace !

DÉNEIGEMENT DES ISSUES

Le service de sécurité incendie de Papineauville rappelle à la population quelques conseils en lien avec le déneigement:

- Après chaque chute de neige, déneigez les sorties, balcons, terrasses et fenêtres;
- Assurez-vous que les fenêtres soient déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut nuire à l'évacuation;
- Lorsque vous déneigez, il est important de vous assurer de ne pas enneiger les bornes-fontaines. Un rayon de 1,5 m autour de celles-ci doit être libre de toute obstruction (véhicule récréatif, bateau, abri d'auto temporaire, etc.)

DÉNEIGEMENT

La réglementation municipale défend à toute personne de déplacer, jeter, répandre, pousser de la neige ou procéder à des opérations de déneigement en prenant la neige, que cette neige soit prise d'un terrain privé ou public, pour être mise sur un trottoir ou un terrain public ou dans une rue publique?
N'oubliez pas d'en aviser votre déneigeur.

CHANGEMENT DE PNEUS

Du 1^{er} décembre au 15 mars, TOUS les pneus dont un VÉHICULE DE PROMENADE est muni doivent être conçus spécifiquement pour la conduite hivernale.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

Il est conseillé de faire ramoner la cheminée **au moins une fois par année** soit au printemps ou à l'automne. Un ramonage est aussi recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité de bois brûlé. Le **ramonage contribue à prévenir les incendies**. Il permet aussi :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

STATIONNEMENT DANS LES RUES MUNICIPALES

Du **15 novembre au 15 avril**, il est strictement interdit de stationner dans les rues de la municipalité entre 00h00 et 7h00. Cependant, l'interdiction sera plutôt de 3h00 à 7h00 durant les nuits suivantes : nuits du 24 au 25 décembre et du 25 au 26 décembre, ainsi que les nuits du 31 décembre au 1^{er} janvier et du 1^{er} au 2 janvier ainsi que le vendredi et le samedi entre le 15 novembre et le 14 avril.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN HIVER

Déneigez et déglecez les bacs de façon à les rendre accessibles. Assurez-vous que vos bacs ne nuisent pas au déneigement de la voie publique. Ils doivent être à la limite de la propriété, dans le stationnement. À noter, que vous devez positionner les roues de votre bac de matières résiduelles vers la maison.

En ce qui concerne le loquet sur votre bac de compost, il est recommandé de l'enlever durant la période hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril.

Les frais encourus pour le remplacement de votre loquet seront à votre charge. La municipalité ainsi que l'entrepreneur ne peuvent être tenus responsables de la perte de votre loquet.

BOÎTE DE DÉPÔT DE VÊTEMENTS

La boîte de dépôt est disponible à l'écocentre situé au 108, rue Papineau durant les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8h à 17h.

NOËL DES ENFANTS

Dimanche le 6 décembre 2020

Nous vous invitons à inscrire les enfants demeurant dans la municipalité de Papineauville (village et rural). Inscription des enfants de 0 à 12 ans pour recevoir son cadeau.

Comment :

Veuillez-vous inscrire sur le site de La Corporation des Loisirs de Papineauville Ste-Angélique

www.corporation-des-loisirs-papineauville.com

Avant le 23 novembre 2020



© SARP

Conseils d'expert

Un service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale

L'offre de service :

- Des esquisses pour la réalisation de vos travaux de restauration ou de rénovation ;
- Des fiches-conseils sur les matériaux, les techniques et les palettes de couleurs à utiliser pour votre projet.

Les esquisses et fiches-conseils sont réalisées par des professionnels, dans le respect de la réglementation municipale (PIA, citation, etc.).

Objectifs poursuivis :

- Améliorer le cadre de vie des citoyens ;
- Augmenter le pouvoir attractif du territoire de la MRC ;
- Valoriser le patrimoine bâti et l'identité distinctive des municipalités.



© SARP

Bien planifier ses travaux permet d'éviter des erreurs et des dépenses inutiles.

Qui peut obtenir le service ?

Les propriétaires d'immeubles résidentiels, commerciaux ou institutionnels ; d'intérêt patrimonial ; situés sur une rue principale ou sur une route importante de la MRC de papineau (148, 307, 309, 315, 317, 321 et 323).

LA MRC DE PAPINEAU, PARTENAIRE DE VOTRE PROJET DE RENOVATION



INFORMATION
Marie-France Bertrand
mf.bertrand@mrc-papineau.com
819 427-8379, poste 1408



CONSULTEZ VOTRE CALENDRIER MUNICIPAL, C'EST UN OUTIL INDISPENSABLE. IL EST AUSSI EN LIGNE SUR LE SITE DE VOTRE MUNICIPALITÉ.